ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°54 AUTOMNE 2000

SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'ÊTRE ARCHIVISTE ?
par Bruno DELMAS p. 3

QUEL STATUT CANONIQUE POUR L'ARCHIVISTE DIOCÉSAIN ?
par Hugues LEROY p. 6

LES ARCHIVES DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES EN FRANCE
par Francis RICOUSSE p. 9

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE
par Jean-Pierre RIBAUT p. 19

INFORMATIONS p. 23

BIBLIOGRAPHIE p. 25

L'EDITORIAL DU PRESIDENT

L'ARCHIVISTIQUE ET L'HISTOIRE

sont à la base de notre formation d'archiviste. Formation, il faut le répéter, que nous devons acquérir et perfectionner pour remplir pleinement la mission d'Eglise qui nous a été confiée. Le bulletin précédent faisait déjà état de nos préoccupations et des moyens mis à la disposition de tous. La session d'automne du Groupe de Recherches et la journée d'étude du 12 octobre 2000 ont permis d'approfondir certains points ; on en trouvera l'essentiel dans ce présent numéro.

Sur le plan historique, une première approche de ce que fut la période des lois de laïcisation a été abordée ; elle va se développer avec la proposition de travail faite à tous les membres de l'association et dont on trouvera le schéma directif dans la partie **Information.**

Sur le plan archivistique, divers stages sont offerts dans la même partie de ce bulletin. Mais ce fut surtout M. Bruno Delmas, professeur à l'Ecole des Chartes, qui en posant la question : Qu'est-ce qu'être archiviste ? a rappelé des données de base qui sont ici reprises en introduction. Le P. Hugues Leroy, o.s.b., prieur de l'abbaye Sainte-Marie de Paris, a entrepris un travail de réflexion sur le statut de l'archiviste diocésain, ainsi que sur celui des archivistes des communautés religieuses. La fonction pastorale des archives ecclésiastiques a été mise en évidence dans les textes romains de Mgr Marchisano. Pour l'assumer, la compétence de ceux à qui elles sont confiées est indispensable, mais elle ne suffit pas. Il faut que leur responsabilité soit clairement définie et que les moyens appropriés soient mis à leur disposition.

Exemplaire nous apparaît la manière dont les Frères des Ecoles Chrétiennes de France ont abordé et résolu le devoir de mémoire de trois siècles d'engagement éducatif et de vie religieuse. Le Fr. Francis Ricousse, responsable du nouveau centre d'Archives lasalliennes à Lyon, en a fait la présentation. Son importance, tant sur le plan de l'histoire de l'Eglise de France que sur le plan de la recherche, justifie amplement la place qui lui est ici faite. Puisse cet exemple être imité !

Félicien MACHELART

Qu'est-ce qu'être archiviste ?

par Bruno DELMAS,
professeur à l'Ecole des Chartes (Paris, Sorbonne)

On associe souvent l'historien, l'érudit et l'archiviste. Il y a beaucoup de points communs et de complicité scientifique entre ces trois métiers. L'historien et l'érudit ont besoin de l'archiviste pour faire leur travail. Mais l'archiviste n'est pas un historien. L'historien est l'homme qui interprète et raconte le passé à ses contemporains avec les méthodes et les sensibilités de son temps, pour répondre aux préoccupations de la société de son époque. L'archiviste n'est pas un érudit. L'érudit est l'homme qui recherche, rassemble, transcrit, traduit, critique, annote, édite et commente des documents, pour les historiens et les chercheurs ses contemporains avec les méthodes et les critères de la science de son temps pour répondre aux questions de la recherche de son temps. L'archiviste est un messager, un passeur, celui qui transmet documents et mémoires, témoins de ce qui a été vécu, non pas à travers l'espace, mais à travers le temps : les années, les générations, les régimes, à jamais, avec les critères, les méthodes et les moyens de son temps, pour répondre aux besoins connus et inconnus de tous les hommes présents et à venir. Le travail de l'archiviste précède celui de l'érudit et de l'historien mais il est surtout d'une autre nature. En effet, son action est principalement tournée vers le futur, elle s'inscrit d'abord dans la durée, la longue durée, il est chargé de transmettre l'essentiel, au sens premier du terme, de ce qui constitue la communauté qu'il sert.

On observe que dès qu'une communauté humaine se forme et dure ou qu'apparaît une organisation sociale forte, un système d'enregistrement des actes ou des événements essentiels de sa vie se met naturellement en place. Ce système est une organisation de la transmission de la mémoire collective relative à la vie du groupe. De façon spontanée et informelle, dans chaque famille et plus particulièrement dans les familles stables, les grands-parents transmettent aux petits-enfants, en sautant une génération, la mémoire de la famille : ce qu'ils ont eux-mêmes reçu à quoi ils ajoutent ce qu'ils ont vécu. Dans les sociétés orales africaines par exemple, les griots, organisés en caste, ont la responsabilité de père en fils de cette fonction, selon une éducation spéciale, des règles et des codes précis et parfois redoutables.

Ces archives orales ou écrites qui sont transmises par « l'archiviste » servent quatre fonctions sociales, essentielles du point de vue de la communauté concernée car elles sont une des conditions de sa vie dans la durée, mais essentielles aussi d'un point de vue archivistique car elles structurent le métier d'archiviste. Ce sont se souvenir, prouver, connaître et s'identifier.

Tout d'abord le souvenir de la communauté, « l'enregistrement » de ce qu'elle a fait et vécu, est une nécessité de la continuité et de la cohérence de son action au jour le jour, sans laquelle elle ne pourrait durer.

En second lieu cet enregistrement doit être garanti contre tout risque d'altération ou de disparition non seulement lors de sa constitution, mais aussi au long de sa transmission dans le temps, car à tout moment il doit pouvoir servir de preuve, preuve constante qui repose sur des documents originaux ou dont l'authenticité est garantie par la permanence de la personne même de l'archiviste et du service d'archives qui les conservent et parfois même les constituent. L'exemple des notaires, que je prends à dessein parce qu'ils ne sont pas des archivistes patentés, mais sont l'archétype de l'organisation par les puissances publiques d'une mémoire écrite au service des individus dans l'intérêt général de la communauté, illustre bien cette fonction de transmission garantie à travers l'obligation qu'ils ont de constituer et de conserver leur minutier.

Ensuite ces documents ainsi conservés et garantis permettent de comprendre, de fonder une connaissance scientifique solide. Au-delà de l'histoire, de plus en plus de disciplines ont recours aux archives pour inscrire celles-ci

dans le temps ou étudier des phénomènes dans la durée. Mais au-delà encore des disciplines académiques, la société doit aussi pouvoir répondre au besoin de recherche de la vérité qui hante les hommes sur des moments dramatiques de leur passé.

Enfin à travers ce souvenir, ces preuves, cette connaissance, son histoire, c'est-à-dire la part que ses membres, des individus, ont vécu en commun en tant que communauté et qui les soude et les lie par delà tous les parcours individuels et accidents de la vie. Ce souvenir est le ciment de sa stabilité ; il se révèle nécessaire pour que ses membres puissent continuer à vivre ensemble. Ces documents permettent de construire et d'affirmer l'identité du groupe, de la famille, de la communauté concernés. Ainsi s'entretient le « lien social » entre les individus non seulement par l'idée qu'ils se font de leur communauté à travers la connaissance de son histoire, mais aussi par l'image que le groupe donne de lui-même à l'extérieur et le regard que les autres portent sur lui. L'une et l'autre sont fondatrices de son identité et de son existence.

Pour assurer ces fonctions, il faut que les documents transmis à travers le temps par l'archiviste puissent y répondre. Ce qui revient à poser la question de ce qu'on doit transmettre, garder après que les documents ont cessé d'être utiles au quotidien. La question hante les archivistes depuis toujours. Ils doivent éviter un double écueil, celui de ne retenir que ce qui est utile aujourd'hui : car on ne peut savoir ce qui sera utile demain ; ni celui de ne pas retenir ce qui n'est pas communicable à court, voire à long terme. La mémoire doit aussi conserver des souvenirs qui n'ont pas vocation à être communiqués aujourd'hui. Dans leur apprentissage de la tradition orale, les jeunes griots doivent mémoriser un vaste corpus de souvenirs dans lequel il y a ce que l'on peut raconter à tout le monde, mais aussi des choses que l'on ne dit pas, pas à tout le monde, pas encore, mais dont on doit quand même assurer et permettre la transmission.

D'une façon plus générale, on doit conserver non seulement tous les titres, droits et témoignages sur les institutions, leur vie, leur fonctionnement, leur évolution et aussi toutes les informations et ce qui renseigne sur les individus, les lieux et édifices, les objets et les choses, et ce qui éclaire les événements et les époques, les phénomènes politiques, économiques, sociaux et culturels.

Par conséquent, l'archiviste doit conserver beaucoup et se garder d'une idée fausse, tellement répandue qu'il y en a qui l'appliquent et qui, formée dans d'autres lieux à d'autres époques et dans d'autres circonstances, proclame haut et fort que l'archiviste est celui qui détruit 90 % des documents. Cette formule simpliste et percutante est trompeuse, car elle ne distingue pas entre le contenu et le contenant. L'archiviste est celui qui sait à la fois conserver 90 % des témoignages et des informations et en même temps essaye de détruire 90 % des supports. Cette distinction est importante, car elle nous invite à nous méfier de la facilité et de la désinvolture que suppose la première formulation et qui risque de faire prendre à la légère ce que l'acte de destruction a d'irréversible et de définitif. Elle nous conduit aussi à réfléchir sur la notion de la valeur du contenu en relation avec la valeur d'usage à un moment donné et sur les véritables problèmes de l'explosion documentaire : l'information redondante, les doubles, les documents récapitulatifs et récapitulés, la circulation des données, etc.

Prenons un autre exemple : celui des chronos du courrier. Au début des années 1960, les services d'organisation et méthodes qui fleurissaient dans les ministères ont convaincu tout le monde qu'il fallait détruire les chronos, car ils doublaient les dossiers et leur support était de mauvaise qualité (papier pelure et copies carbone). Depuis, nombre d'archivistes détruisent les chronos. C'est à mon sens une des plus graves erreurs de l'archivistique contemporaine. Qu'est-ce qu'un chrono ? C'est l'enregistrement du courrier au départ et à l'arrivée, la colonne vertébrale de la mémoire écrite de tout service. Souvent, en particulier dans les débuts d'une institution, c'est la seule chose qui reste. Ainsi, pour les débuts de ce qui est aujourd'hui la région d'Ile-de-France, il ne reste plus comme trace du district de cette région que les chronos des préfets Delouvrier et Doublet qui ont été sauvés par le premier archiviste en 1978. Souvent supprimer le chrono c'est se condamner à ne plus avoir que quelques membres, épaves d'un fonds.

Enfin, il y aurait un paradoxe à dire que nous sommes dans la société de l'information qui, par définition, est grande consommatrice d'informations et dans le même temps à se faire gloire de détruire massivement l'information. L'âge industriel n'a cessé d'ouvrir et d'exploiter de nouveaux gisements d'énergie, pas de les réduire. Nos grandes accumulations d'archives ne sont-elles pas mutatis mutandis des stocks d'informations fossiles dont nous aurons besoin demain ? Où est passé le principe de précaution si en faveur à notre époque ?

Il faut à l'archiviste un mélange de méthode et de culture générale. La base de sa culture générale est d'abord l'histoire. On ne peut assurer la transmission de la mémoire d'une communauté à travers la longue durée sans être familier du temps long que donne l'histoire. L'archivistique ne peut se réduire à une technique, c'est d'abord une culture du temps. C'est aussi l'histoire des institutions. On ne peut assurer la conservation de documents produits par des institutions sans être familier de ces organismes et les comprendre. L'archivistique ne peut se réduire à des procédés, c'est une culture des institutions. C'est aussi la curiosité d'esprit. L'archiviste doit transmettre pour tous les inconnus de l'avenir et, pour donner la possibilité de répondre à leurs questions qu'on ne peut imaginer, il doit avoir une grande ouverture d'esprit. Le regard de l'archiviste ne saurait être celui du spécialiste d'une époque, d'une personne, d'un lieu, d'un objet ou d'un phénomène particuliers. L'archiviste doit être un généraliste. Enfin, les archives concernent ce qui est personnel, ce qui touche à la vie, souvent à l'intime des personnes dans leur vie en société, l'archiviste doit être prudent et discret, ce doit être une personne de confiance.

La méthode de l'archiviste emprunte beaucoup aux méthodes de l'érudition. Ses maîtres mots sont le respect

de ce qui est et la rigueur intellectuelle. La rigueur commence d'abord dans tout le processus de l'archivage. Elle est nécessaire dans la tenue des dossiers et des registres dans les bureaux et les secrétariats. Elle est nécessaire au moment du versement aux archives, dès que les documents ont cessé d'être utiles pour le travail quotidien. Cette opération doit être faite avec soin et selon les normes en vigueur (responsables bien identifiés, documents à verser bien repérés, bordereaux de versement correctement renseignés, archives convenablement conditionnées etc.).

Rigueur et prudence dans le tri et la sélection. Rigueur dans le classement : les archives étant des ensembles structurés et organiques de documents, il y a toujours la tentation pour l'archiviste d'avoir recours à des classifications de type documentaire, plus simples à concevoir théoriquement car elles se fondent sur des notions universellement répandues ; plus simples aussi à mettre en œuvre, tout au moins dans un premier temps, car l'application du principe de respect des fonds fondé sur des actions (dossiers), des compétences (ensembles sériels) et des structures administratives propres à chaque organisme présuppose une connaissance préalable des grands traits de l'histoire et de l'organisation de l'institution. Par exemple, une congrégation se décompose en abbayes, prieurés, etc., chacun a ses archives propres, mais aussi peut conserver des fonds de ses succursales et de ses membres, etc., une paroisse peut conserver comme autant de fonds distincts les fonds des paroisses qu'elle a regroupées, etc.

Rigueur dans la cotation, le rangement et la conservation matérielle. Il existe des normes techniques et des règles pratiques de sécurité à respecter.

Rigueur et exhaustivité de l'inventaire, qui doit permettre d'identifier l'ensemble des dossiers et de repérer les documents, mais qui ne saurait dériver vers un travail d'érudition au détriment de la connaissance de l'ensemble du fonds conservé (par exemple l'édition de catalogues d'actes dispersés dans de nombreux services d'archives ou bibliothèques).

Rigueur dans chaque communication qui est un moment où se réalise la raison d'être de la transmission, mais qui n'est qu'un moment après et avant bien d'autres. Elle doit être pratiquée de façon qui ne nuise pas à la pérennité et qui assure en même temps la maîtrise des aspects touchant l'organisation, les conditions pratiques, les aspects juridiques, concernant le respect des personnes, de la vie privée, du droit à l'image. Cela nécessite, dans une société où la transparence est érigée par les médias, voire par l'opinion, comme un droit absolu et exorbitant, de la sagesse et de la prudence pour en éviter les effets pervers.

Le métier d'archiviste est riche et complexe. L'archivistique concerne la mise en œuvre de ses méthodes et de ses techniques. Mais nous avons vu qu'il ne se limitait pas à cela. Le système technique de la société industrielle plaçait l'archiviste en transmetteur entre le producteur des archives et ses utilisateurs à venir. Les techniques actuelles avec l'Internet en particulier, qui permettent de supprimer partout l'intermédiaire entre l'opérateur et l'utilisateur, pourraient faire croire que l'archiviste et les institutions d'archives n'ont plus leur place dans la société virtuelle de demain. L'avenir avec la mise en place de la société de l'information et de son système technique autour du numérique va accroître encore le rôle de ceux qui seront en charge de cette continuité qui, à l'époque du tout écrit, s'identifiait à l'archiviste. Peu importe le nom qu'on lui donnera dans l'avenir. Car ces techniques exacerbent les problèmes fondamentaux de l'archivage : dans le cours du temps, qui va garantir la survie des documents virtuels ? qui va garantir leur authenticité et leur traçabilité ? qui va garantir la permanence de l'accès technique aux documents virtuels ? qui va garantir les clefs de l'accès aux ensembles organiques, condition de la transmission de la mémoire, d'une exacte connaissance et de la recherche de la vérité ?

Les participants à la journée d'étude du 12 octobre 2000, Maison Nicolas-Barré, rue de Sèvres à Paris.

Quel statut canonique pour l'archiviste diocésain ?

par le P. Hugues LEROY, o.s.b.

Pourquoi une carence à propos de la figure de l'archiviste en droit canonique ? Pour comprendre le statut canonique de l'archiviste, diocésain ou religieux, ou plutôt son absence de statut canonique, il faut se reporter au code de droit canonique de 1917, et à ses antécédents. Ce n'est ni le lieu ni le temps de revenir sur les dispositions de ce code, désormais périmé. Il est bon néanmoins de rappeler deux sources importantes des canons de ce code, qui peuvent être intéressantes, pour interpréter les précisions ou silences du code actuel sur l'archiviste diocésain.

La première source est la **Constitution *Maxima vigilantia* du pape Benoît XIII,** du 14 juin 1727, qui constitue une source partielle du c. 375 du code de 1917. Cette constitution mériterait une étude approfondie, et il est regrettable que l'intégralité de ses dispositions n'ait pas été reprise dans le code de 1917, puis dans le code de 1983. Nous sommes ici devant une grande loi d'archives, aujourd'hui oubliée (1). La constitution traitait de la construction de locaux pour les archives, de chaque catégorie d'archives, du catalogue et de l'inventaire, des responsables des différents types d'archives, du cas d'absence ou de mort du supérieur ordinaire, des conditions de sorties de documents d'archives de leur lieu de dépôt. Nous le voyons, il s'agissait d'un texte complet, bien structuré, organisant la conservation des archives ecclésiastiques.

Le Pape agissait en promulguant cette constitution comme Primat d'Italie : il légiférait pour les archives ecclésiastiques en Italie, alors encore morcelée sur le plan politique. La constitution *Maxima vigilantia* traitait des archives des évêques, des Ordinaires du lieu, des chapitres d'églises, de cathédrales et de collégiales, des supérieurs réguliers, des collèges, séminaires, congrégations, hôpitaux en Italie. Elle demandait que des catalogues des archives de ces différentes entités ecclésiastiques soient établis. On le voit, l'exigence de catalogues est ancienne, et a toujours autant de mal à être mise en œuvre !

Il est intéressant de noter que le code de 1917 ne reprendra de ce texte *Maxima vigilantia*, que les parties visant les archives des diocèses. Or selon les termes de *Maxima vigilantia*, les archives diocésaines étaient confiées aux soins du chancelier, et non d'un archiviste. Le code de 1917 sera donc muet sur l'archiviste diocésain, attribuant la garde des archives diocésaines à la vigilance du chancelier, comme le fera de manière plus ou moins implicite, on le verra, le code de 1983.

La garde des archives des religieux était confiée selon *Maxima vigilantia*, à un archiviste religieux. Mais la partie traitant du droit des religieux dans le code de 1917 ne légifère pas sur les archives des religieux. Elle ne reprendra donc pas la mention de l'archiviste religieux de *Maxima vigilantia*. Le code de 1983 gardera le même silence.

La seconde source des canons du code de 1917 sur les archives, est la **Constitution *Etsi Nos* du pape Pie X,** du 1er janvier 1912 (2), constitution qui concerne le vicariat de Rome, le diocèse de Rome. Son n° 79 prévoyait qu'on ne sortirait aucun document, ni ne les communiquerait, qu'avec mandat du cardinal vicaire chargé par le pape de la ville de Rome, le n° 81 de la constitution soumettait l'archiviste directement au cardinal vicaire, et non au chancelier.

1. Le code de droit canonique de 1983, les archives entre le chancelier et l'archiviste

Passons à notre code de droit canonique de 1983. Il continue de voir davantage les archives comme des

(1) *Bullarium Romanum*, T. XII, p. 221-225.

(2) Constitution *Etsi Nos* du pape Pie X, du 1er janvier 1912, in AAS 4 (1912), p. 5.

dépôts, que comme des instruments d'information. En effet les textes anciens visaient surtout la bonne conservation et l'utilisation par l'autorité émettrice, plus que la communication et la consultation par des tiers. On a toutefois innové dans le code de 1983 en mentionnant les archives historiques, mais on n'a pas explicité ce que cela recouvrait réellement.

Le code de 1983, comme celui de 1917, parle du chancelier pour les archives diocésaines, mais pas de l'archiviste diocésain. Il continue d'ignorer l'archiviste religieux. Nous savons que six canons du livre II, les c. 486 à 491, traitent des archives diocésaines, archives générales (courantes), archives secrètes, archives historiques.

Il y est rappelé que c'est au responsable de la personne juridique, que revient le soin de veiller sur les archives : l'évêque pour les archives du diocèse, le curé pour la paroisse, et par analogie, le supérieur pour l'institut religieux, le président ou modérateur pour l'association. Le code prévoit l'institution d'archives de la part de diverses personnes juridiques, Eglise diocésaine, paroisse. Pour les instituts, c'est au droit propre de chaque institut de préciser les responsabilités et le mode d'exercice de l'archiviste.

L'évêque a un devoir de vigilance à l'égard de toutes les archives des églises établies sur son territoire. A l'égard aussi des personnes juridiques publiques soumises à lui. Les conférences épiscopales sont invitées à « promouvoir une orientation commune à toutes les Eglises particulières en vue de coordonner les mesures à prendre en faveur des biens historiques et culturels, en particulier des archives, étant sauf le pouvoir législatif de droit divin qui est propre à l'évêque diocésain » (3).

Selon le code, c'est au chancelier que revient le droit de « veiller à ce que les actes de la curie soient rédigés et expédiés, et conservés aux archives de la curie » (c. 482 § 1) ; c'est aussi le chancelier qui a la clef des archives – ainsi que l'évêque – (c. 487 § 1). Nul ne peut entrer aux archives « sans en avoir reçu l'autorisation soit de l'évêque soit du modérateur de la curie et du chancelier » (c. 487 § 1).

Le chancelier a la responsabilité des archives diocésaines, celles qui servent à l'administration courante du diocèse. A-t-il aussi la responsabilité des archives diocésaines spécifiques que sont les archives historiques ? Le code est ambigu ou silencieux. L'abbé Bernard David, au cours du colloque « Archives, archivistes et droit » des 23-24 novembre 1998 à l'Institut Catholique de Toulouse note : « Les archives historiques font partie des archives diocésaines, tout en ayant un caractère particulier... cela indiquerait que le chancelier est aussi responsable de cette partie des archives diocésaines. Il en serait l'archiviste ».

Un membre de la commission de rédaction du code, réagissant sur le deuxième schéma de réforme du code, le schéma de 1980, avait demandé que soit ajoutée au c. 491 § 2 la mention d'un archiviste pour les archives historiques : « L'évêque diocésain veillera encore à ce qu'il y ait dans le diocèse des archives historiques **que dirige un archiviste** et qu'y soient conservés soigneusement et rangés systématiquement les documents ayant une valeur historique » ; il lui semblait opportun en effet, d'intégrer la figure juridique de l'archiviste dans le nouveau code, en tenant compte aussi des exigences de la recherche historique d'aujourd'hui. Mais malheureusement il lui a été répondu que « l'addition ne paraît pas nécessaire, parce que c'est sous-entendu » (4).

Le Père Bernard David se pose la question : qu'est-ce qui est sous-entendu ? Que les archives historiques aient besoin d'un archiviste apte à remplir cet office, et qui soit distinct du chancelier, car devant être doté d'une compétence archivistique historique spécifique ; or cette compétence n'est pas liée à l'office de chancelier, dont la fonction, selon le c. 482, est de veiller à ce que les actes de la curie soient rédigés et expédiés, et conservés aux archives de la curie, à moins que le droit particulier n'en dispose autrement.

Le Père David poursuit son investigation et constate que l*a Lettre circulaire sur la fonction pastorale des archives* – qui distingue le responsable des archives historiques du responsable des archives courantes –, ne mentionne pas le chancelier, pour quelque type d'archives que ce soit. La même *Lettre circulaire* souligne surtout l'exigence de qualification des personnes, qui doivent être expertes et capables.

Continuons de suivre le raisonnement du Père Bernard David. Il constate d'abord que le code de 1983 reprend les dispositions de celui de 1917 – innovant seulement en mentionnant la catégorie des archives historiques –, mais que le code ne prend pas en compte la praxis d'un archiviste distinct du chancelier. Il ne tient pas compte non plus de l'exigence que les archives historiques soient confiées à des personnes compétentes et qualifiées, qualités que n'a pas automatiquement le chancelier en matière d'archives.

Citons enfin la conclusion du Père David : « Il revient à chaque évêque de statuer dans son diocèse pour les archives, et de décider du rôle et de l'autorité du chancelier par rapport aux archives et par rapport aux archivistes qui devront être reconnus comme membres de la curie diocésaine, placés sous l'autorité du modérateur de la curie et non pas forcément sous celle du chancelier ».

Sous l'autorité de qui faut-il placer l'archiviste diocésain ?

(3) Lettre circulaire de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Eglise du 2 février 1997, *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, in *DC* 6 juillet 1997, n° 2163, p. 610-620.

(4) *Communicationes*, XIV, 1982, p. 214.

2. Le *Schéma-type de règlement des Archives ecclésiastiques italiennes* et le délégué épiscopal aux archives

Il faut se pencher maintenant sur le *Schéma-type de règlement des Archives ecclésiastiques italiennes*, approuvé les 27-30 mars 1995 par le conseil permanent de l'épiscopat italien.

L'article 6 parle de l'archiviste, qui doit collaborer avec les responsables des organismes et bureaux. Les art. 11, 17, 19, 20, 26, 33, 41, 47 mentionnent l'archiviste. En outre, le *Schéma-type de règlement des Archives ecclésiastiques italiennes* précise que la décision d'admettre des chercheurs à la consultation, « revient au responsable des archives, qui devra évaluer l'ampleur des recherches à partir des requêtes du demandeur ». Notons qu'on parle du responsable des archives, et jamais du chancelier. L'archiviste diocésain est responsable de ses actes et, dit le texte, quand un type de document n'est pas encore consultable, des dérogations peuvent être délivrées par l'Ordinaire – ici non plus on ne mentionne pas le chancelier.

Nous nous attarderons sur deux articles importants de ce *Schéma-type* : les articles 14 & 15. L'article 14 tout d'abord, traite du personnel des archives : il doit s'agir de personnes qualifiées, lesquelles s'adjoindront des collaborateurs pour garder les archives, veiller sur elles et effectuer d'autres tâches d'exécution. On ne parle pas d'une dépendance éventuelle à l'égard du chancelier.

L'article 15 de notre *Schéma-type* est particulièrement original, puisqu'il ne fait référence à aucun texte canonique existant, et montre bien que chaque Eglise peut créer son droit particulier, quand ce droit n'est pas contraire au droit universel : « § 1. Il est opportun que dans chaque diocèse, on instaure un *délégué épiscopal aux archives*, ce dernier ayant pour tâche de veiller à ce que l'énorme patrimoine culturel conservé dans les archives soumises à la juridiction de l'évêque ne se disperse pas et soit mis en valeur de façon appropriée. § 2. Pour remplir sa tâche, le délégué (épiscopal aux archives) doit régulièrement visiter les archives (particulièrement à l'occasion de la visite pastorale), en vérifiant l'état de conservation des documents et leur éventuelle nécessité de restauration ou de transfert ».

Il est intéressant de jeter un regard en arrière à propos de l'institution de ce *délégué épiscopal aux archives* – en gros, notre archiviste diocésain. Parmi les sources du code de 1983, une Instruction du Conseil pontifical pour les archives ecclésiastiques d'Italie, *A seguito* du 5 décembre 1960 (5) prévoit (n° 7) la nomination par les Ordinaires et Supérieurs de provinces religieuses, d'un « délégué pour les archives », qui assistera l'Ordinaire et le supérieur, dans la surveillance et la bonne tenue des archives. La figure de l'archiviste diocésain, existe donc bien dans les textes canoniques, mais dans le droit particulier d'Eglises particulières, comme celle d'Italie.

Cette excursion dans les textes nous amène à constater qu'il ne faut pas nous enfermer dans des schémas trop rigoureux, ou appliquer les textes canoniques de façon primaire, mais que nous devons nous souvenir que le droit se révèle plus intelligent que nos interprétations réductrices. Il faut avoir toujours à l'esprit, quand on essaie de comprendre et d'appliquer une loi, que la subsidiarité est une caractéristique du nouveau code : c'est aux Conférences épiscopales, aux évêques et aux Instituts religieux (par leurs chapitres généraux ou leurs conseils selon le cas) qu'il revient de compléter et de créer leur droit. Le code garde certaines normes spécifiques, simplifie les canons par l'exposé de principes généraux, laissant les particularités à la législation particulière ou propre. C'est au droit particulier – Conférences épiscopales et évêques –, au droit propre – Instituts de vie consacrée et sociétés de vie apostolique –, et aux statuts – associations publiques ou privées de fidèles –, de définir ce que le code n'a pas voulu fixer.

Cette étude nous montre que nos archivistes diocésains peuvent légitimement avoir une reconnaissance ecclésiale et canonique. Comment cette reconnaissance se formalise-t-elle dans la pratique ? Il faudrait maintenant faire une étude précise des différents actes de nomination récents d'archivistes diocésains. En France, l'Eglise raffole des lettres de mission. Il faudrait en faire la promotion auprès des évêques, quand ceux-ci sont amenés à nommer ceux qui auront la charge de la mémoire d'une Eglise particulière, et qui assureront le service d'Eglise que constitue la gestion d'archives diocésaines, en faisant passer l'aspect pastoral, et par-là l'Esprit saint lui-même.

Je n'ai eu à étudier que deux de ces lettres de mission, celle de Sœur Emmanuel Desjardin, par Mgr Labille pour les archives du diocèse de Soissons, le 12 octobre 1990 ; celle de M. François de Charry, par Mgr Moutel, évêque de Nevers. D'autre part, la mission de l'archiviste du diocèse de Tulle, M. Lucien Lajonchère, a récemment fait l'objet de précisions dans la Semaine religieuse de ce diocèse. N'oublions pas non plus l'intervention de Claudine Pézeron, archiviste du diocèse d'Aix lors de notre journée d'études de 1999, reprise dans le bulletin de notre association n° 52, p. 17 sq. Ne faudrait-il pas faire une étude comparative de toutes les lettres de mission des archivistes diocésains français, et en faire une synthèse, qui permettrait de proposer aux évêques diocésains des modèles-types précisant les fonctions de l'archiviste diocésain, son domaine de compétence, sa dépendance hiérarchique directe à l'égard de l'évêque lui-même ?

(5) Instruction du Conseil Pontifical pour les archives ecclésiastiques d'Italie, *A seguito* du 5 décembre 1960, in *AAS* LII 1960, p. 1022-1025.

Les Archives des Frères des Ecoles Chrétiennes en France

« *ARCHIVES LASALLIENNES* »

par Fr. Francis RICOUSSE

Les Frères des Ecoles Chrétiennes ont célébré leur tricentenaire voilà déjà vingt ans. C'est en effet en 1680 que Jean-Baptiste de La Salle a donné sa forme communautaire au premier groupement de maîtres d'école rassemblés par lui. Depuis, les aléas de l'Histoire sont connus, et la situation actuelle ressemble fort à celle de bien des Instituts religieux.

En 1991, les F.E.C. de France connaissent une importante réforme de structure, passant de huit provinces à une seule, pour 1 200 religieux environ. Ils sont aujourd'hui un millier en France par suite des décès.

Il s'ensuit une réorganisation des services parmi lesquels celui des archives. Celles-ci consistaient alors en dix dépôts dispersés de Lille à Béziers, de Bordeaux à Reims, du Mans à Lyon... Leur histoire, liée à celle des provinces, n'a cessé d'évoluer, en particulier depuis la cassure de 1904, suivie de la lente reconquête de la liberté d'entreprendre en matière scolaire. Les archives de la Maison Mère, jusqu'alors à Paris, ont suivi les Supérieurs dans leur nouvelle résidence, en Belgique d'abord, puis à Rome. Quant aux archives des provinces françaises, aujourd'hui regroupées, elles sont principalement le reflet de l'activité des provinciaux, en particulier dans leurs relations avec les établissements comme avec les diverses autorités, civiles et ecclésiastiques.

1. UN CENTRE UNIQUE D'ARCHIVES : CONSTAT ET PRISE DE CONSCIENCE

Dix lieux de conservation, ce sont dix archivistes, volontaires et consciencieux, mais dont les rangs s'éclaircissent, sans qu'une relève soit facile à trouver. Des rencontres annuelles sont des occasions d'échange et d'orientations. Mais cela ne suffit pas pour un réel travail commun. Les cadres de classement comme l'établissement des instruments de recherches restent d'initiative locale, ce qui produit des résultats assez inégaux.

En même temps s'affermit la conviction que nos archives sont une partie importante d'un patrimoine que nous avons à transmettre : elles contiennent le témoignage de trois siècles d'engagement éducatif et de vie religieuse intimement liés. Non seulement on doit les transmettre à la postérité dans d'excellentes conditions, mais on doit dès à présent en faciliter la communication et l'exploitation, ce qui passe par un investissement en moyens techniques qu'on ne peut multiplier. Cette prise de conscience se précise en effet dans un contexte de collaboration et de partage des responsabilités avec des partenaires et des associés laïcs dont beaucoup veulent s'approprier l'héritage lasallien à travers des études pour lesquelles ils ont besoin de documents originaux.

2. D'UNE ETAPE A L'AUTRE

Le centre de la province entreprend d'abord de regrouper des inventaires sommaires ou tout au moins des estimations de l'ensemble des fonds. Il en ressort que ceux-ci totalisent environ mille cinq cents mètres linéaires. C'est sur cette base qu'il va s'agir d'établir un projet. Un groupe de pilotage est mis en place. Les archivistes locaux comme les instances économiques y sont représentés. Un travail de prospection est entrepris pour évaluer l'importance d'archives encore dispersées dans nos institutions.

Le choix d'une implantation est assez rapidement fixé en faveur d'un lieu où existe déjà une recherche en matière d'éducation, où la présence lasallienne est encore significative, et où se présente une opportunité immobilière : ce sera Lyon. Le groupe de pilotage rencontre plusieurs fois les architectes pressentis avant de s'accorder sur leur projet. Les étapes administratives suivront alors, jusqu'au démarrage du chantier, au printemps de 1999.

3. LA MISE EN ŒUVRE

Un Frère archiviste est nommé en 1998. Il doit se préparer à son nouveau travail et fixer les premières étapes du regroupement à opérer, prévoir les moyens matériels ainsi que les collaborateurs nécessaires. Tandis qu'avance le chantier, il visite les fonds locaux et fixe les modalités de déménagement qui conviennent. Il y reviendra ensuite pour assurer lui-même l'emballage des boîtes d'archives, avant de les confier à un déménageur qui assurera le transfert des dix fonds dans le courant des mois de mai et juin 1999.

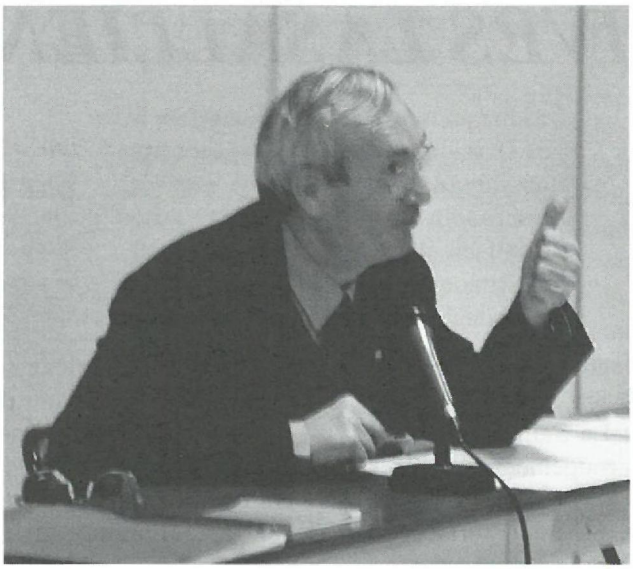

Frère Francis RICOUSSE.

Le travail entrepris depuis ne sera pas achevé de si tôt, puisqu'il s'agit d'harmoniser dix fonds aux cadres de classement différents ou inexistants, et cela en les respectant comme il se doit. Il dispose pour cela d'un collaborateur à temps plein et d'un autre à temps partiel, ce qui s'avère déjà insuffisant pour affiner les classements et réaliser les instruments de recherche indispensables en même temps que répondre aux demandes de consultations et d'informations.

4. CE QUI EST CONSERVE

Compte tenu de la forte centralisation pratiquée dans cet Institut au XIXe siècle, l'essentiel de la documentation antérieure à 1904 se trouve réuni à Rome. Les archives d'administration conservées en France sont donc principalement celles des divers provinciaux quand ceux-ci les ont conservées, car on observe de grandes disparités à cet égard : documents périodiques, statistiques, comptes rendus de visites, correspondances privées tant avec la base qu'avec la hiérarchie. Compte tenu de l'importance institutionnelle des œuvres, les relations avec les instances extérieures, civiles et religieuses, y sont très présentes : autorités diocésaines et de l'enseignement libre, administration académique et municipale... Pour les mêmes raisons, les dossiers relatifs à l'immobilier y sont fortement représentés.

Cela explique notamment la grande variété des registres conservés : vie interne des communautés, maisons de formation, administration économique et immobilière, contrôles académiques.

Les types d'activités, essentiellement éducatifs et scolaires, expliquent la part importante de l'imprimé : recherche pédagogique, ouvrages scolaires, périodiques d'établissements et de formation. Plus largement, les activités périscolaires : formation chrétienne, mouvements, loisirs, vacances... y sont aussi représentées.

5. L'ENRICHISSEMENT DES FONDS

La constitution de ces fonds n'a pas été le résultat d'une politique rigoureuse de conservation mais de versements occasionnels venant de l'initiative des archivistes ou de celle des divers secrétariats et services. Une autre circonstance est le départ des Frères d'une institution (fermeture de communauté), occasion de départager ce que les Frères doivent emporter et ce qu'ils doivent laisser à l'établissement qu'ils quittent. La règle à cet égard n'a jamais été clairement définie. Le souci de mettre en sécurité l'emporte le plus souvent, ce qui est sans doute pour le bien des historiens. Quant aux bordereaux de ces versements occasionnels, les traces en sont rares.

Pour le présent et pour l'avenir, les structures de plus en plus complexes et diversifiées, et cela depuis plusieurs décennies déjà, obligent l'archiviste à une grande attention, pour assurer des sauvetages ou compléter des séries laissées en souffrance.

L'enrichissement des fonds exige d'entretenir le contact avec les lieux lasalliens producteurs de documents (secrétariats, services, commissions, groupes plus ou moins éphémères mais riches en productions, personnes représentatives d'une pensée ou d'une action significative...) : pour rappeler l'existence et le rôle du service des archives, pour proposer une aide ou une intervention (pré-archivage...), pour compléter des collections de périodiques, pour recueillir ce qui illustre une mémoire éducative multiforme et mouvante.

6. UN OUTIL DE TRAVAIL POUR LA CONSERVATION ET LA RECHERCHE

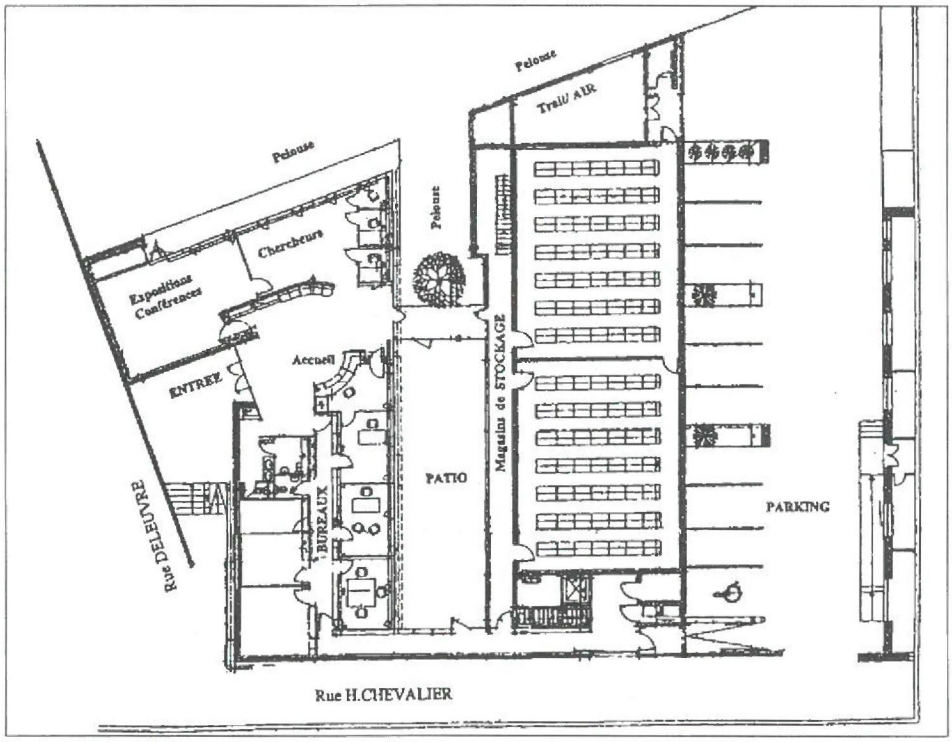

Le premier objectif est réalisé pour l'essentiel. Il reste à recueillir la production régulière mais aussi à repérer ce qui serait en péril dans des recoins oubliés de nos institutions. La mission d'organisation réclame le long terme et suppose des collaborateurs. La communication revêt toutes les formes qu'offre la technique. Les demandes concernent souvent une matière bien réduite, très éloignée d'une problématique d'historien. Quant au quatrième objectif, celui de la promotion, il invite notamment à mettre au jour et à faire connaître, par le moyen de publications ou d'expositions, ce que des générations lasalliennes ont produit et qui ne mérite pas l'oubli.

Le bâtiment réalisé comporte :

1. une zone administrative (quelques bureaux, informatique, duplication) ;
2. une zone de traitement des documents ;
3. une zone de conservation des documents (4 magasins de 500 mètres linéaires chacun) ;
4. une zone d'accueil et de consultation (avec espace pour réunions ou expositions). En annexe, un local est destiné à conserver les ouvrages produits dans le cadre lasallien, issus de bibliothèques éparses et nécessaires à la recherche sur nos thèmes spécifiques.

7. LES ACTIVITES DE L'ARCHIVISTE

Celles-ci ne relèvent pas d'un statut inscrit dans les textes organiques de l'Institut. Un tel statut n'y figure pas. Elles découlent plus simplement de la mission particulière reçue, exprimée sous la forme de quatre objectifs :

1. Regrouper.
2. Organiser.
3. Communiquer.
4. Promouvoir.

8. CONCLUSIONS

Ranger soigneusement des boîtes d'archives remplies par les devanciers est facile. Mais s'agissant de dix fonds plus ou moins clos et sans cadre de classement uniforme, une question d'organisation interne est à résoudre. De même est à définir la politique de collecte, tant des documents anciens jusqu'à présent négligés et en péril, que de ceux produits par des institutions et des personnes peu préoccupées de conservation. Faciliter la consultation de documents soudain éloignés de leur lieu de production ne va pas sans règlement mais aussi sans souplesse : la bonne mesure entre la rigidité et la solution du coup par coup. A défaut d'une nombreuse équipe de collaborateurs « spécialisés », l'archiviste ne peut s'en sortir sans la maîtrise de son temps, celui qu'il consacre aux tâches de longue haleine à l'abri des regards, et celui de la communication sous toutes ses formes. Il a aussi à gérer une abondance de documents imprimés dont le statut dans les fonds conservés est à définir. Quant à la diversité des provenances en même temps que la grande similitude des dossiers, elles imposeront des éliminations courageuses mais prudentes.

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Archives lasalliennes

Frères des Ecoles Chrétiennes
95 Rue Deleuvre 69004 LYON
Tél. 04 72 98 84 74 Fax O4 78 28 97 85
archives.las@free.fr

ARCHIVES CENTRALES DE L'INSTITUT DES F.E.C.

Inventaire sommaire : SECTIONS et SERIES

Section A	***PRECURSEURS ET CONTEMPORAINS DE St J.-B. DE LA SALLE***
AB	Précurseurs et contemporains
AB	Lieux et milieux autour du Fondateur
AC	Ancien Régime, histoire générale
AD	Ancien Régime, Eglise de France
AE	France, Ancien Régime : Enseignement
AF	France, Ancien Régime : Etudes régionales
AJ	France, Ancien Régime : L'Eglise, histoire générale
AK	Grandes règles et grands ordres religieux
Section B	***SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE***
BA	Premiers biographes
BB	Biographies en français
BC	Biographies en italien
BD	Biographies en espagnol et portugais
BE	Biographies en anglais
BF	Biographies en allemand, néerlandais et flamand
BG	Biographies en diverses langues
BH	Etudes lasalliennes
BJ	Documents contemporains, archives d'époque, sources historiques
BL à BR	Ecrits de St Jean-Baptiste de La Salle
BS	Causes de béatification et canonisation
BT	Anniversaires, centenaires, commémorations
BU	Glorifications artistiques et littéraires
Section C	***INSTITUT. ANCIEN REGIME. AVANT 1789***
CA	Institut avant 1789, documents généraux
CB	Maison-Mère avant 1789
CC	Chapitres généraux avant 1799
CD	Supérieurs généraux avant 1799
CE	Frères Assistants avant 1799
CF	Affaires générales et diverses

CG	Personnel
CH	L'Institut en France sous l'Ancien Régime
CJ	Provinces de l'Institut avant 1799
CK	Communautés avant 1799
CL	Epoque révolutionnaire, 1789-1804
Section D	***HISTOIRE GENERALE DE L'INSTITUT***
DA	Documents généraux
DB	Calendrier religieux
DC	Bulletin, cahiers lasalliens
DD	Statistiques générales
DE	Histoire spéciale
DF	Historiens
DG	Guerres
Section E	***ADMINISTRATION CENTRALE DE L'INSTITUT***
EA	Maison généralice
EB	Dépendances de la Maison généralice
EC	Gouvernement général de l'Institut
ED	Chapitres généraux
EE	Supérieurs généraux
EF	Circulaires des Supérieurs généraux
EG	Frères Assistants
EH	Secrétaire général
EJ	Postulation générale
EK	Economat général
EL	Procure générale près le Saint-Siège
EN	Congrégations religieuses
EO	Affiliés et Bienfaiteurs
EP	Réunions intercapitulaires
Section G	***PERSONNEL DE L'INSTITUT***
GA	Administration générale et locale
GB	Rapports de visites des Frères Visiteurs
GC	Communautés, états nominatifs annuels, historique
GD	Noviciats, engagements, mutations
GE	Dossiers des Frères de leur vivant
GF	Nos Frères décédés
Section H	***FORMATION DANS L'INSTITUT***
HA	Formation dans l'Institut en général
HB	Maisons de formation en général
HC	Juvénats
HD	Noviciats
HE	Scolasticats
HF	Formation permanente
Section J	***LES MISSIONS***
JA	L'Institut et les Missions
JB	Service de Coopération Lasallienne Internationale
Section K	***EDUCATION CHRETIENNE***
KA	L'institut et l'éducation chrétienne
KB	Divers types d'enseignement

KC	Catéchisme
KD	Congrégations pieuses, retraites
KE	Action Catholique
KF	Biographies d'élèves
KG	Associations lasalliennes
Section L	***VIE SPIRITUELLE ET RELIGIEUSE***
LA	Vie chrétienne
LB	Liturgie et sacrements
LC	Vie religieuse et exercices de piété
LD	Vœux de religion
LE	Retraites
LF	Situations spéciales
LG	Reliquaires
Section M	***CULTURE, ETUDES, SCIENCES ET ARTS***
MA	Culture, études
MC	Philosophie et psychologie
MF	Langues et littératures
MG	Sciences
MJ	Arts
MK	Musique
ML	Géographie
MM	Histoire
MN	Etudiants Maison généralice
Section N	***DOCUMENTS REGIONAUX ET LOCAUX***
NA	Grande-Bretagne et Irlande
NB	Europe Nord
NC	France
ND	Italie
NE	Malte
NF	Espagne
NG	Europe Centrale
NH	Asie
NJ	Asie
NK	Océanie
NL	Afrique
NM	Ile de la Réunion. Madagascar
NO	Canada
NP	Amérique Centrale
NR	Antilles
NS	Etats-Unis
NT	Amérique du Sud

CADRE DE CLASSEMENT DU FONDS DE PARIS

(Secrétariat général des provinces françaises)

A	Le Fondateur : saint Jean-Baptiste de La Salle
B1	Administration centrale : les Supérieurs généraux
B2	La Maison-Mère. La Maison généralice
B3	Les chapitres généraux
B4	Administration centrale : les Frères Assistants
B5	Secrétariat national
C	Personnel de l'Institut. Statistiques
D	Vocations. Formation
E	Etudes. Culture
F	Chapitres et assemblées des F.E.C. en France. Conférence des provinciaux
G	Personnel de l'Institut en France. Statistiques
H	Economat national
J	Histoire de l'Institut. Suppression. Liquidation. Reconnaissance légale
K	Provinces françaises et étrangères
L	Etablissements F.E.C. en France
M	Affaires militaires
N	Missions F.E.C. à l'étranger
P	Relations avec les Ministères et les Administrations
Q	Anciens élèves. Associations amicales
R	Action éducative des F.E.C.
S	Causes de béatification et de canonisation
T	Les problèmes de l'enseignement : législation, fiscalité, organismes, défense
U	Publications, revues, circulaires
V	Union des Frères Enseignants
Z	Episcopat français. Organismes ecclésiaux

CADRE DE CLASSEMENT DU FONDS DE BORDEAUX

(Province Atlantique – Extraits – Section ancienne)

A	***ORIGINES, FONDATEUR***
AA	Environnement général. Ancien Régime
AB	Environnement général. Période révolutionnaire
AC	Famille de La Salle à Reims
AD	Famille de La Salle dans le Sud-Est
AE	Jean-Baptiste de La Salle
AF	Biographies
AG	Ses Ecrits
AH	Etudes lasalliennes
AI	Causes de béatification et canonisation. Son culte
AJ	Glorifications diverses : tricentenaire...
AK	Environnement de l'Institut au XVIIe siècle

AL	Les F.E.C. dans l'Ouest et le Sud-Ouest au XVIIIe siècle
AM	Bretagne
AN	Anjou
AO	Touraine. Les Pontons de Rochefort
AP	Guyenne. Bordeaux environnement
AQ	Bordeaux. Les F.E.C. au XVIIIe siècle
AR	Bordeaux. Période révolutionnaire
AZ	Outre-Atlantique au XVIIIe siècle
B	***OUEST ET SUD-OUEST. PREMIERE MOITIE DU XIXe SIECLE***
BB	District de Nantes. 1810-1850. Noviciat de Nantes
BC	Bretagne : Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan
BD	Ille-et-Vilaine
BE	Loire-Inférieure
BF	Nantes
BG	Maine-et-Loire
BH	Mayenne
BI	Indre-et-Loire
BJ	Vendée
BK	Poitou. Charentes
BL	District de Toulouse. 1803-1850
BM	District de Bordeaux
BN	Bordeaux
BO	Gironde
BP	Dordogne
BQ	Lot-et-Garonne
BR	Landes
BS	Basses-Pyrénées
BT	Hautes-Pyrénées
C	***DISTRICT DE NANTES 1810-1969***
CA	Historiques. Documents généraux
CB	Communautés Ille-et-Vilaine
CC	Communautés Loire-Inférieure
CD	Communautés Maine-et-Loire, Mayenne, Indre-et-Loire
CE	Communautés Vendée, Deux-Sèvres, Vienne
CF	Communautés Charentes
CG	Frères. Documents généraux, individuels, alphabétiques
CH	District de Nantes. 1851-1904
CI	Maison provinciale. Maisons de formation
CJ	Communautés Ille-et-Vilaine. 1851-1904
CK	Communautés Loire-Atlantique. 1851-1904
CL	Communautés Maine-et-Loire, Mayenne, Indre-et-Loire. 1851-1904
CM	Communautés Vendée, Poitou, Charentes. 1851 -1904
CN	District de Nantes. Documents généraux. 1905-1945
CO	Maison provinciale. Maison de retraite. Maisons de formation
CP	Section Grande-Bretagne. 1905-1945

ETUDES LASALLIENNES
(NOUVELLE SÉRIE)

Collection non périodique qui vise l'approfondissement et la divulgation de la tradition vivante issue de saint Jean-Baptiste de La Salle

■ ONT PARU :

1 - Georges RIGAULT, *Les temps de la sécularisation, 1904-1914,* Rome, 1991, 307 pp.

2 - *Les temps de la sécularisation, 1904-1914, Notes et Réflexions,* Rome, 1991, 206 pp.

3 - Robert TRONCHOT, f.s.c., *Les temps de la sécularisation, 1904-1914, La liquidation des biens de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes,* Rome, 1992, 272 pp.

4 - Pedro Maria GIL, f.s.c., *Trois siècles d'identité lasallienne : la relation mission-spiritualité au cours de l'histoire des Frères des Ecoles chrétiennes.* Rome, 1994, 396 pp.

5 - Henri BEDEL, f.s.c., *Initiation à l'histoire de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, Origines : 1651-1726,* Rome, 1994, 190 pp.

6 - Henri BEDEL, f.s.c., *Initiation à l'histoire de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, XVIIIe siècle : 1726-1804,* Rome, 1997, 243 pp.

7 - Bruno ALPAGO, f.s.c., L'Institut au service éducatif des pauvres. Rome, 2000, 469 pp.

■ EN PRÉPARATION :

Des études sur l'histoire de la *Conduite des Ecoles* et de la pédagogie lasallienne.

La suite de l'*Initiation à l'histoire de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.*

Rapport d'activité

Assemblée générale de l'Association du 12 octobre 2000

Traditionnellement l'après-midi de notre journée d'études commence par le rapport d'activité ou rapport moral présenté par le Secrétaire général. Je serai traditionnel pour faire le point sur les effectifs de l'association, rendre compte des activités du conseil d'administration et du bureau, donner une brève analyse du bulletin, évoquer la mémoire des membres décédés et saluer les nouveaux archivistes ou adjoints dans des services d'archives ecclésiastiques ou religieuses qui nous ont rejoints.

1. Effectifs de l'Association

Poursuivant le travail entrepris par Pierre Sourisseau les années précédentes Sœur Dominique, qui assure désormais le secrétariat administratif et notamment le suivi des cotisations et abonnements, a procédé à une sérieuse mise à jour du fichier, éliminant quelques services gratuits injustifiés et procédant à des rappels systématiques. Près de deux cents cotisations en retard ont été ainsi régularisées et plus de cent cinquante destinataires du bulletin n'ayant pas répondu aux courriers ont été éliminés du fichier.

Le secrétariat reste disposé à accueillir toute demande de service gratuit justifiée, en particulier pour des monastères ou de petites congrégations ; cependant, en raison des frais importants engagés pour la réalisation du bulletin, le nombre de ces exceptions ne peut être multiplié indéfiniment, sous peine de difficultés financières sérieuses. Afin d'éviter un travail supplémentaire et particulièrement ingrat, il est demandé à chacun de s'acquitter au plus vite, dès réception du bulletin du premier semestre valant appel de cotisation de la contribution annuelle indispensable au fonctionnement de l'association et à l'impression de *Archives de l'Eglise de France*.

L'Association comporte à ce jour 426 membres actifs ; 145 inscriptions ont été enregistrées pour cette assemblée générale et 130 pouvoirs envoyés. On ne peut donc que se réjouir de ce résultat largement positif. Au total, si l'on ajoute les services gratuits et les abonnés supplémentaires, c'est plus de cinq cents personnes qui sont en relation suivie avec notre association.

2. Principales activités de l'Association

Un regroupement analytique permettra d'évoquer brièvement les différentes activités de l'Association, renvoyant éventuellement aux comptes rendus plus détaillés, parus dans *Archives de l'Eglise de France*.

1. Journée d'études du 28 octobre 1999 : elle a connu un franc succès avec la participation de 135 archivistes (115 excusés). Elle concernait au premier chef les archivistes diocésains, venus d'ailleurs en grand nombre, puisqu'elle avait pour thème : « Les archives diocésaines et paroissiales ». Une vaste enquête, menée les mois précédents, permit de faire un état détaillé des lieux et des services. Mgr Brincart, évêque du Puy, chartiste de formation et notre intermédiaire auprès du Conseil permanent de la conférence épiscopale, prit part à nos travaux. Un compte rendu et le texte des principales interventions ont paru dans le n° 52 du bulletin.

2. Le Conseil d'Administration a tenu ses deux réunions statutaires les 29 novembre 1999 et 6 juin 2000. Au cours de sa première réunion il a pris acte de la démission du secrétaire général, Pierre Sourisseau. Il a nommé à ce poste Frère Jean-Pierre Ribaut qui a accepté de remplir au moins provisoirement cette fonction ; comme il n'est à Paris que de manière occasionnelle, le secrétariat des affaires courantes est assuré par Sœur Dominique. On trouvera un compte rendu de ce conseil dans le même n° 52 du bulletin.

La réunion du 6 juin avait pour objet principal de préparer la journée d'études de l'année 2000, fixée au 12 octobre à la Maison des Sœurs de l'Enfant-Jésus, 83, rue de Sèvres à Paris.

3. Le Bureau de l'Association s'est réuni à trois reprises les 22 février, 13 mars et 11 septembre. Il s'est notamment penché sur les questions de formation permanente (avant-projet d'un programme de stages de formation première pour nouveaux archivistes) en lien avec M. Jacques Portevin, président des archivistes français qui était intervenu à la journée d'études du 28 octobre, et de M. l'abbé Daniel Moulinet, professeur aux Instituts catholiques de Lyon et de Paris. Il a également préparé la parution des deux numéros annuels du bulletin.

4. Le 23 février a eu lieu le tri et le transfert des archives de l'association conservées au C.N.A.E.F. à Issy-les-Moulineaux pour rejoindre le siège social, 106 rue du Bac où nous disposons d'un petit bureau.

5. Le groupe de Recherches historiques et archivistiques a tenu ses deux sessions annuelles, celle de l'automne précédait, les 26 et 27 octobre 1999, la journée d'études ; Sœur Chantal de Seyssel en a rendu compte dans le bulletin n° 52 ; celle de printemps s'est déroulée les 14 et 15 mars 2000.

6. Sœur Geneviève Couriaud, chargée de mission, a réuni une « commission informatique » le 30 novembre 1999, au C.N.A.E.F., à Issy-les-Moulineaux, en vue d'adapter au mieux le logiciel Isis fourni par l'UNESCO, au traitement des archives des fonds ecclésiastiques ou religieux.

7. Le 23 mai 2000, à l'occasion de déplacements personnels dans le cadre du Jubilé, M. l'abbé Félicien Machelart, président, et frère Jean-Pierre Ribaut, secrétaire général, ont été reçus à Rome, au palais de la Chancellerie, par Mgr Marchisano, président de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Eglise. L'entretien très cordial et fructueux a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées en France dans la mise en œuvre de certaines recommandations de la Commission.

8. La présence du Président Machelart à la cérémonie de clôture du stage technique international d'archives, le 20 juin 2000, témoigne des bonnes relations entretenues avec la direction des Archives de France qui veut bien réserver chaque année quelques places à des candidats présentés par l'Association.

9. La réunion régionale annuelle des archivistes ecclésiastiques et religieux de la région Nord s'est tenue le mardi 13 juin 2000 au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix ; elle a réuni une douzaine de personnes dans un climat très convivial. Le Conservateur et son équipe nous ont présenté en premier lieu le bâtiment, ancienne usine textile dont l'intérieur a été entièrement aménagé en un dépôt très fonctionnel. Une visite guidée a suivi ce cours d'architecture, mettant particulièrement en valeur les fonds ayant un lien avec l'engagement social de l'Eglise ou des institutions religieuses.

10. Lors de différents séjours à Rome pour les archives et l'histoire de sa congrégation, frère Jean-Pierre Ribaut prend part, au titre de l'Association, aux travaux réguliers du très actif Groupement des Archivistes francophones de Rome animé par Sœur Michelle Jeannerot.

3. Archives de l'Eglise de France

Lors de la rencontre du 23 mai 2000, Mgr Marchisano a tenu à nous dire combien il appréciait le bulletin publié par l'association.

Faut-il rappeler que ce trait d'union est l'affaire de tous et pas seulement du président, qui en assure la responsabilité et le suivi avec l'imprimeur, ou des membres du bureau qui l'assistent de leur mieux, prenant éventuellement la plume quand le matériau est insuffisant pour composer un numéro ? ***Archives de l'Eglise de France*** ouvre très volontiers ses colonnes aux archivistes qui désirent traiter d'un point particulier d'archivistique, présenter un fonds, rendre compte d'un événement d'intérêt général ou d'un ouvrage dont les autres membres pourront faire leur profit... Le bulletin doit être considéré comme l'un des éléments de notre formation permanente ; chacun est invité à y contribuer en faisant part de ses découvertes ou de ses réalisations originales.

Le n° 52, paru à l'automne 1999, est consacré pour l'essentiel aux communications présentées lors de la journée du 28 octobre 1999 : « Les archives diocésaines et paroissiales » y compris l'intervention de Mgr Brincart et celle de M. Jacques Portevin, président de l'Association des Archivistes français : « Les archives privées non cultuelles ». S'y ajoutent deux analyses documentaires fort précieuses : « L'activité de la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Eglise en ce qui concerne les archives », du Père Hugues Leroy et « Les circulaires du Secrétariat général de l'Episcopat relatives aux archives », par l'abbé Machelart.

Le n° 53, daté du printemps 2000, plus composite, aborde le problème complexe des éliminations avec un article de Madame Nathalie Vidal, Conservateur du Patrimoine aux Archives départementales du Pas-de-Calais : « Eliminer les archives. Quelques pistes de réflexion ». Après quelques réflexions et souvenirs d'archivistes en activité ou à la retraite, le Grand Jubilé de l'an 2000 donne lieu à plusieurs évocations artistiques, historiques ou spirituelles toujours en relation avec des documents conservés dans nos différents fonds. Rome tient une place de choix dans ce numéro avec la présentation par Sœur Michelle Jeannerot des activités aussi multiples que variées du Groupe des archivistes francophones de Rome ; il regroupe des archivistes généraux de congrégations religieuses, d'origine française pour la plupart, qui se retrouvent régulièrement d'octobre à mai. Afin de facili-

ter la consultation, un index des principaux thèmes traités dans les bulletins 31 à 40 complète cette livraison et s'inscrit à la suite des index détaillés des précédentes livraisons.

4. Ceux qui nous ont précédés

Le 12 novembre 1999, « à l'Abbaye Notre-Dame de Jouarre, Sœur Telchilde, Claude de Montessus de Rully est entrée dans la Vie » pour reprendre les termes du billet de faire-part. « Elle était dans la 89e année de son âge et la 63e de sa profession monastique. » Elle était l'une des pionnières de l'Association et sa fonction d'archiviste l'avait amenée à sortir de son monastère pour aider plusieurs congrégations ou monastères à classer leurs archives. Sa passion pour l'Abbaye Notre-Dame de Jouarre l'a amenée à fréquenter les prestigieux fonds de la capitale, les Archives nationales en particulier où son originalité et ses compétences lui ouvraient bien des portes. C'est ainsi qu'elle a pu combler nombre de lacunes dans les archives de son abbaye dispersées ou détruites pendant la période révolutionnaire.

Le décès de Sœur Geneviève de Bettignies le 30 janvier a surpris les archivistes de la région Nord-Pas-de-Calais qu'elle rencontrait régulièrement. Personne n'aurait crédité de 85 ans dont 64 de vie religieuse cette dame au port altier, à la silhouette racée qui en imposait au point que ses consœurs anglaises l'appelaient « The french lady ». A Douai, on lui donnait du « Madame la Supérieure » et elle portait avec fierté, et même avec élégance, le costume des « Dames de la Sainte-Union ». Avec un sourire complice et affectueux on disait volontiers d'elle dans la communauté : « De Bettignies elle est, De Bettignies, elle restera », faisant allusion à sa tante Louise de Bettignies, l'héroïne de la Première guerre mondiale dont le nom sonne encore aujourd'hui comme un symbole de patriotisme vivant, d'audace virile et de don sans retour. Ceux qui ont connu Sœur Geneviève, ou Sœur Jean Bosco qu'elle avait choisi pour patron en raison de leur commune passion pour la jeunesse, reconnaîtront comme provenant d'un héritage familial, son tempérament passionné, son sens des responsabilités.

Passion pour la jeunesse, passion pour l'enseignement et passion pour sa congrégation résument l'aspect visible de son existence. Ceux qui ont travaillé avec elle aux Archives savent les heures qu'elle a passées à méditer la pensée du fondateur, à tracer les grandes lignes de sa spiritualité, à œuvrer pour sauvegarder l'esprit des origines.

Le 17 août 2000 est décédée à la Communauté « Notre-Dame de la Providence », à Varennes, Sœur Marie-Saint-Jean Gobillot, ancienne archiviste des Sœurs de la Charité de Nevers. Entrée dans la congrégation en 1944, elle se dévoue dans l'enseignement, à Nevers d'abord, puis à Pau, à Montpellier, puis à Brive ; une nomination de documentaliste à Limoges, en 1976, la surprend un peu ; ne plus enseigner apparaît comme une perspective déroutante à cette religieuse qui avait reçu, au lendemain de la deuxième guerre, une solide formation classique en suivant des cours à la Sorbonne. Trois ans plus tard, une nouvelle obédience la ramène à la Maison-Mère, où elle est chargée des archives, de 1979 à 1998. Elle se donne à fond dans ce travail délicat et passionnant, « mémoire vivante » de l'histoire de la congrégation mais également chargée du précieux fonds de sainte Bernadette Soubirous, ce qui la met en relation avec nombre de chercheurs, et particulièrement, le Père Ravier.

Le 22 août 2000, est décédée à Lyon Sœur Jeanne de Charry, religieuse du Sacré-Cœur de Jésus, bien connue d'un grand nombre d'entre nous, par ses travaux du moins. Diplômée de l'Ecole des Chartes (1937), docteur en droit canonique de l'Université Grégorienne (1977), elle fut durant vingt années, de 1972 à 1992, l'archiviste de sa congrégation, à Rome.

Sœur Jeanne DE CHARRY.

Elle s'est trouvée à l'origine du Groupe de recherches historiques et archivistiques, y participant de façon active et discrète dans les temps libres que lui laissaient ses activités.

Membre de la Commission pontificale pour l'interprétation authentique du droit canon (1985), elle avait travaillé au temps de ses études à la Grégorienne, et probablement encore après sa thèse, à la rédaction du nouveau code. Première femme docteur en droit canonique de cette université romaine, elle a guidé un nombre important de congrégations dans l'étude de leurs sources et le renouvellement de leurs constitutions. Sa thèse de doctorat lui donnait une particulière compétence en ce domaine : « Les Constitutions définitives [de la Société du Sacré-Cœur] et leur approbation par le Saint-Siège (1815-1827) » ; c'est la seconde partie de son volumineux ouvrage *Histoire des Constitutions de la Société du Sacré-Cœur* ; la première partie, 2 vol., de 765 et 329 pages parut en 1975 ; la seconde qui comporte 3 vol. de 527, 263, et 164 pages fut publiée par les Presses de l'Université Grégorienne en 1979.

Elle laisse une œuvre d'historienne et de canoniste entièrement consacrée à la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus avec notamment une biographie de sainte Madeleine

Sophie Barat (1963), une édition des lettres du Père Varin, s.j., à sainte Madeleine Sophie, trois volumes de la correspondance échangée entre sainte Madeleine Sophie et sainte Philippine Duchêne. Le bulletin s'est fait l'écho de ces travaux exemplaires (cf. n° 7, 12, 19, 30, 32-33, 37).

Sœur Jeanne de Charry était la sœur de M. François de Charry, chargé de mission pour les archives anciennes du diocèse de Nevers, que nous remercions pour les renseignements fournis.

A la mémoire de ces archivistes défunts nous joindrons le souvenir de Sœur Jeanne du Pasquier, évoquée au Memento des défunts lors de la session de printemps du Groupe de recherches historiques et archivistiques, le 14 mars 2000.

5. Nouveaux archivistes

La nomination de nombreux responsables ou collaborateurs suffirait à démontrer la vitalité des services d'archives dans l'Eglise de France, en dépit de certaines insuffisances locales toujours dommageables. Il faut se réjouir de cet aspect positif de la situation sans tomber pour autant dans un optimisme béat et relâcher notre vigilance au sujet des archives en péril.

Saluons, sans aucun ordre protocolaire mais seulement en fonction de la date d'arrivée de l'information au secrétariat, les nouveaux archivistes dont la prise de fonction nous a été signalée :

- Sœur Marie-Josèphe Bodènes qui remplace Sœur Anne-Marie Loho à Vannes (Congrégation du Sacré-Cœur, Saint-Jacut).
- Sœur Jeanne Toucheboeuf de Lussigny qui succède à Sœur Delaire au monastère de la Visitation de Paris, 14e.
- Sœur Gabrielle Metzinger prendra ses fonctions d'archiviste à la Providence de Saint-Jean de Bassel en février 2001.
- Mme Jeanine Botton prête main-forte aux archives diocésaines de Versailles.
- Frère Jean-Daniel Pannier est nommé adjoint du Père Dussossois chez les Pères Camilliens.
- Sœur Danièle Georges complète la solide équipe qui travaille aux archives des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, rue du Bac.
- Le Père R. Metzger, chez les Pères du Saint-Esprit.
- M. Lucien Lajonchère, archiviste du diocèse de Tulle.
- L'abbé R. Guérin, archiviste du diocèse de Séez.
- Le Père Carton, au sanctuaire d'Ars.
- Le Père Edmond Coffin, archiviste du diocèse de Grenoble.
- Sœur Jeanne Deloustal, du Sacré-Cœur de la rue de Picpus, suit une formation d'archiviste...

Pardon, à ceux qui auraient été oubliés ou dont le nom et la fonction feraient l'objet d'erreurs ou inexactitudes : la moisson abondante fera excuser les omissions ou méprises qu'on voudra bien signaler au secrétariat !

6. Divers

Quelques informations complémentaires pour terminer.

Sur l'initiative de Sœur Claire Herrmann et suite à la demande de plusieurs archivistes de congrégations religieuses, un groupe de travail se met en route pour étudier et mettre au point un statut-type de l'archiviste religieux ; par délégation du président, le frère Jean-Pierre Ribaut coordonne les activités de ce groupe restreint à une dizaine de personnes, avec la participation du Père Hugues Leroy pour le domaine canonique. Un avant-projet devrait être présenté au printemps au Groupe de recherches historiques et archivistiques. Une première réunion a eu lieu le 29 novembre, la seconde est prévue le 22 janvier.

Le président et différents membres de l'Association : Mme Catherine Masson, les Pères Bressolette et Moulinet... ont pris part aux travaux de l'Université d'été d'histoire religieuse qui s'est tenue à Francheville (Rhône) du 7 au 10 juillet.

Il vous est demandé, pour les prochaines journées d'études comme pour le bulletin, de faire connaître les sujets que vous aimeriez traiter ou voir traités afin que nos réunions et le bulletin répondent le plus possible à vos attentes, dans l'optique d'une formation permanente que vous êtes nombreux à attendre de l'Association.

Le bilan financier de l'année 1999 a été soumis à l'assemblée et a été approuvé à l'unanimité. L'équilibre entre recettes et dépenses reste cependant fragile et risque de compromettre le bon fonctionnement de l'association et l'impression de notre bulletin, lien indispensable. Une augmentation des cotisations et des abonnements de soutien a été proposée. Après discussion, le montant de la cotisation-abonnement pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses a été fixé par l'assemblée générale à **150 F**, à compter du 1er janvier 2001. L'abonnement de soutien pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'association sera de **200 F ou plus.** Ces cotisations et abonnements de soutien partent du mois de janvier, c'est-à-dire dès réception de ce présent bulletin, sans courrier spécial. Un grand merci pour votre compréhension et votre amitié.

Frère Jean-Pierre RIBAUT

INFORMATIONS

UNE PROPOSITION DE TRAVAIL

L'entrée dans le nouveau millénaire nous invite à regarder en arrière. Il y a cent ans, en France, on était en pleine période des lois laïques (1880-1914). Les événements vécus ont dû produire une certaine quantité de documents dans les fonds que nous conservons et dont une grande partie est encore inexploitée par les historiens.

Aujourd'hui, on peut estimer que le temps ayant passé, les blessures sont cicatrisées et qu'on peut aborder ces questions avec sérénité.

Aussi, il nous semble bon que puisse être fait un état des fonds disponibles sur cette période, à partir desquels pourront éventuellement être rédigées des études ponctuelles, pouvant faire l'objet de communications aux sessions et journées d'étude de notre association.

La proposition s'adresse aussi bien aux archivistes diocésains que religieux. Il faut la concevoir de manière assez large, concernant la période 1880-1914 et non pas seulement les années 1905-1906.

Pour les diocésains, on s'intéressera avant tout à la série M de notre cadre de classement : « Rapports avec l'autorité civile ». On n'oubliera pas le niveau paroissial, avec ce qui concerne la police du culte et les processions, voire même tel conflit autour des fabriques.

Pour les religieux et religieuses, on abordera les rapports entre les congrégations et les pouvoirs civils (tant au niveau local que national) sous l'angle juridique : la reconnaissance des congrégations, la laïcisation, le statut scolaire, les problèmes de propriété, les procès...

Ces points ne sont donnés qu'à titre indicatif et nous pensons pouvoir affiner le questionnement au fil du temps. Notre association (106, rue du Bac, 75341 Paris cedex 07) est évidemment à la disposition de ses membres pour les aider dans leur recherche.

Daniel MOULINET, Francis RICOUSSE

STAGES DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 2001

La Direction des Archives de France propose, comme chaque année, une série de stages ouverts, dans la limite des places disponibles, aux membres de l'Association des archivistes de l'Eglise de France. En précisant cette qualité, il convient de demander le programme général des stages à M. Jean-Pierre Defrance, Chef du Bureau de la formation, 56, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris cedex 03. Tél. 01 40 27 67 23. Fax 01 40 27 63 65.

On relève en particulier :

- Initiation à l'archivistique (2 sessions) :
  - du 5 au 9 mars 2001, à Paris, date limite d'inscrition : 20 janvier,
  - du 24 au 28 septembre, date limite d'inscription : 25 juillet.
- Droit de l'image et des collections iconographiques, en décembre.
- L'histoire des institutions françaises du XIVe siècle à la Révolution, en juin.
- L'histoire des institutions françaises de la Révolution à nos jours, en octobre.
- Le traitement des archives contemporaines, en mars et en octobre.
- Les Archives nationales, en mai.
- Les archives sonores et audiovisuelles, en juin.
- Les archives des associations, en novembre.
- Le traitement des fonds 1939-1945, en juin.
- Classement, analyse et cotation, en avril, mai et octobre.
- Conservation préventive et restauration des archives, en juin.
- Le déménagement d'archives, en juin.
- Comment créer un site Internet, en juin et en novembre.
- Le montage d'une exposition, en octobre.
- Les grandes tendances de la recherche historique actuelle, en novembre.
- Stage posture : manutention manuelle des charges, en septembre.

Ces stages sont de durée limitée, la plupart de déroulent à Paris sur deux jours.

UNE JOURNÉE DE FORMATION, le vendredi 26 janvier 2001 de 10 h à 18 h

est organisée au Centre des Archives diocésaines de Soissons (une heure de Paris - train gare du Nord).

Au programme :
- pratique et traitement des archives,
- méthodes de travail,
- échanges sur des problèmes pratiques.

Inscriptions auprès de Sœur Emmanuel Desjardin, 17, rue de Louiseville, 02200 Soissons, tél. 03 23 59 08 74, après 19 h.

Nombre de participants limité à six ; s'il y avait beaucoup de demandes d'autres dates seront proposées.

LA SESSION DE PRINTEMPS 2001 du Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques de l'A.A.E.F.

Elle se déroulera à la Maison Nicolas-Barré, 83, rue de Sèvres, 75006 PARIS, les mardi 20 et mercredi 21 mars 2001, de 9 heures à 17 heures, sur les thèmes :
- la sécularisation et ses suites,
- le statut de l'archiviste.

Des convocations, avec programme détaillé, seront adressées à celles et ceux qui ont adhéré au groupe. Pour des inscriptions nouvelles, il faut s'adresser à Sœur Marie-Françoise Richard, 17, rue Notre-Dame des Champs, 75006 Paris, tél. 01 44 39 22 72.

Le Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques (G.R.H.A.) propose UN VOYAGE À ROME EN MARS 2002

Lors de la dernière session du groupe en octobre dernier fut évoquée la possibilité d'un voyage à ROME dans le courant du mois de mars 2002.

Le programme de ce voyage aurait :
- **un aspect archivistique** avec une visite des archives vaticanes, une rencontre avec Mgr Marchisano, des visites de dépôts romains de congrégations, suivies de débats sur les questions pratiques soulevées ;
- **un aspect artistique** avec la découverte de la Rome baroque sous la conduite de l'abbé Félicien Machelart.

Voici les renseignements indicatifs au 18 octobre 2000 :
- **voyage aller-retour,** au départ de Paris :
  - sur Kuweit Airways = 1 324 F TTC
  - sur Air France ou Alitalia = entre 1 500 et 1 800 F TTC
- **logement dans le centre historique de Rome,** chambre et petit déjeuner :
  - chambre à un lit avec WC et douche 75 000 lires
  - chambre avec lavabo (douche et WC externes) 65 000 lires
  - chambre à 2 lits avec WC et douche 140 000 lires.

Bien évidemment, pour 2002, il faudra envisager une augmentation des prix de X %.

Pour avoir une chance de trouver de la place, il faut réserver un an à l'avance. Afin de prévoir les choses en temps voulu, veuillez avoir la gentillesse de répondre au questionnaire ci-après (après en avoir fait une photocopie). Merci d'avance.

ÉTUDE PROSPECTIVE POUR UN VOYAGE À ROME EN MARS 2002

NOM .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
Tél. ..... Fax .....

Veuillez barrer **les mentions inutiles** et laisser apparaître votre réponse.

Si nous donnons suite à ce projet, compte tenu des paramètres indiqués,

❑ **Je serai participant(e) à ce voyage**

❑ Je souhaite : voyager seul(e)
ou en groupe au départ de Paris

❑ Je souhaite être hébergé(e) :
avec le groupe, aux conditions indiquées
ou par mes propres moyens

❑ Si vous voulez être hébergé(e) avec le groupe vous souhaitez :
- une chambre à 1 lit avec WC et douche
- une chambre avec lavabo (WC et douche à l'extérieur)
- une chambre à deux lits avec WC et douche.

A renvoyer à :

Sœur Dominique REGLI
15, quai Portillon
37081 TOURS CEDEX 2
pour le 10 mars 2001 au plus tard.

Nous pourrons ainsi vous donner un premier aperçu des réponses à notre session des 20 et 21 mars prochains.

BIBLIOGRAPHIE

Les Prémontrés au XIXe siècle : traditions et renouveau

sous la direction de Dominique-Marie DAUZET, Martine PLOUVIER, Cécile SOUCHON
Cerf/Centre d'études et de recherches prémontrées
Paris, 2000, 365 p., 195 F.

Ce recueil de communications données au colloque de Conques de 1995, est l'exemple type d'une utilisation sérieuse, vivante et enrichissante des fonds d'archives ecclésiastiques et religieuses du XIXe. Il réunit sous l'égide du très actif et sérieux Centre d'études et de recherches prémontrées, vingt-quatre communications de grand intérêt, qui témoignent toutes du travail accompli par les chercheurs de tous horizons en matière d'histoire prémontrée, ainsi qu'une somme utile de nouveaux matériaux de recherche, formant avec les ouvrages du Père Bernard Ardura sur l'histoire de l'Ordre prémontré et le dictionnaire des abbayes françaises prémontrées un précieux instrument de travail.

Qu'est-ce qui a motivé ces Prémontrés au XIXe siècle, c'est l'idée pastorale de l'amour de Dieu communiqué aux fidèles à travers la beauté du culte, en « un siècle intelligent, enthousiaste, audacieux », des propres termes de l'abbé Claude Bressolette, dans son liminaire (p. 10). Quand on se penche sur les Ordres religieux au XIXe siècle, on rencontre quelques difficultés pour caractériser ce mouvement, chaque auteur ou chaque courant préférant un mot à l'autre. S'agit-il « d'une restauration, d'une renaissance, d'une résurrection, d'un retour » (p. 17), d'un rétablissement comme disait Lacordaire des Dominicains, nous n'oserons pas ajouter d'une « réincarnation », alors que l'abbé Bressolette préfère proposer une « reviviscence » (ibid.).

Retenons quelques-unes des communications. Xavier Lavagne d'Ortigue, auquel on doit un *De la Bretagne à la Silésie, mémoires d'exil de Hervé Julien Le Sage, 1791-1800* (Beauchesne, Paris, 1983), récit d'exil d'un Prémontré à travers l'Europe, s'interroge sur le sort et « La disparition des derniers Prémontrés français ». Martine Plouvier qui a dirigé en 1998 la publication d'un magistral *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux 1098-1998,* va « Des Prémontrés à Prémontré : une tentative de restauration en 1856 ». Bernard Ardura s'attache à une figure controversée et complexe, « Le Père Edmond Boulbon et la primitive observance de l'Ordre de Prémontré. Politiques française et pontificale au XIXe siècle ».

Les Norbertines sont peu connues, deux interventions leur sont consacrées : Pierre-Yves Louis et « Les Norbertines du Mesnil-Saint-Denis (1889) », et Dominique-Marie Dauzet, « Marie de la Croix Odiot de la Paillonne et la restauration des Norbertines en France, Maubec, 1868 - Bonlieu, 1874 ». Sujet plus canonique, celui de Leo Van Dijck, « Les chapitres généraux de l'Ordre au XIXe siècle : renaissance d'une institution ». La succession de litiges et de ruptures que furent « Les Prémontrés à Notre-Dame d'Afrique en Algérie (1868-1873) » est décrite par François Renault, qui reprend l'étude déjà ancienne de Mgr Norbert Calmels, en raison des problèmes de documentation posés par cette dernière étude. William Smith présente « Les Prémontrés et l'impératrice Eugénie à Farnborough en 1887 », cohabitation à l'ombre des tombeaux de Napoléon III et du prince impérial qui ne dura que jusqu'en 1895. Dans la partie de l'ouvrage exposant les reconversions (industrielles) des abbayes prémontrées au XIXe siècle, mentionnons « La verrerie de Prémontré, 1793-1843 » de Martine Plouvier, et « Une usine chimique en l'abbaye de Cuissy (Aisne) An VIII-1824 », de Cécile Souchon ; sans oublier « Le destin monumental et fonctionnel des abbayes et prieurés normands au XIXe siècle » du regretté Dr Jean Fournée. Deux annexes sont bien utiles, la « Bibliographie sélective de langue française de l'histoire moderne de l'Ordre de Prémontré », et un « Lexique de l'Ordre de Prémontré au XIXe siècle ».

Fr. Hugues LEROY

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

Les instruments de recherche dans les archives

La Documentation française, 1999, 259 pages, 130 F.

La rédaction des instruments de recherche (guides, répertoires, inventaires, catalogues) constitue une des fonctions principales de l'archiviste. De nombreux textes réglementaires ont paru mais aucun travail de synthèse n'avait été publié depuis longtemps. Il était donc nécessaire de proposer une réflexion approfondie sur les instruments de recherche ; c'est l'objet de ce livre.

Deux considérations rendaient nécessaire sa rédaction :

1. La réflexion internationale sur le sujet ; celle-ci a abouti à la diffusion de deux normes consacrées à la description des documents d'archives (ISAD/G) et à la description des producteurs d'archives (ISAAR/CPF). La publication de ces normes appelle les archivistes à confronter leur pratique aux recommandations internationales.
2. L'apparition de l'informatique a bouleversé la conception et la pratique du métier des archives, les principes généraux de conception et de rédaction des instruments de recherche n'étant pas cependant remis en question. L'ensemble de l'ouvrage a été conçu aussi bien pour des supports traditionnels que pour des supports informatisés.

Nos archives ecclésiastiques sont certes privées, mais nous devons les traiter scientifiquement et en conformité avec les règles internationales. Ce livre est donc pour nous un outil de formation indispensable.

Un siècle d'histoire du christianisme en France Bilan historiographique et perspectives

Actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France, l'Ecole nationale des Chartes et le Centre de recherches historiques sur les sociétés et les cultures de l'Ouest européen (université Rennes 2), Rennes, 15-17 septembre 1999, R.H.E.F., t. 86 (n° 217), 2000.

Il a paru utile aux responsables de la Société d'histoire religieuse de la France, en cette fin du XXe siècle, de jeter un regard en arrière sur les progrès et les acquis de l'histoire religieuse, en particulier du côté des problématiques et des méthodes. Le colloque de Rennes a cherché à déceler comment l'actualité religieuse de la France, au cours du XXe siècle, a contribué à orienter les recherches les plus sérieuses et les plus sereines sur le passé : des passions se sont calmées, d'autres ont pu surgir, des curiosités se sont éveillées.

En posant sur ce passé des questions nouvelles, les historiens du religieux ont été amenés à inventer de nouvelles sources, ou à relire sous un nouveau jour des sources traditionnelles. Dans les archives, par exemple, on a demandé de livrer leurs secrets non seulement aux procès-verbaux de visites pastorales, mais aussi aux registres paroissiaux, aux fonds de fabrique, aux minutes notariales, etc. Les sources archéologiques et iconographiques, les enquêtes orales sont venues élargir les perspectives ouvertes par les sources écrites.

Comme l'ensemble de la science historique, l'histoire religieuse de la France s'est principalement développée dans les grandes institutions universitaires et les sociétés savantes ; en revanche, comme le fait remarquer le président Marc Vénard dans l'introduction de ce riche volume, l'apport proprement ecclésiastique n'a-t-il pas beaucoup diminué depuis cent ans ? Tout en tenant compte des données et circonstances nouvelles, c'est à cette interpellation que nous tentons de répondre au sein de notre association. F. M.

Daniel MOULINET

Sources et méthodes en histoire religieuse

PROFAC, 25 rue du Plat, 69288 Lyon Cedex 02, 2000, 191 p.

Mieux faire connaître l'histoire religieuse et donner des conseils pour la pratiquer, tel est le but de cet ouvrage. Après avoir retracé l'évolution des méthodes historiques au long des siècles, Daniel Moulinet, professeur à la Faculté de Théologie de Lyon et membre du Conseil d'administration de notre association, suit le développement de l'histoire religieuse à l'époque contemporaine, en présentant les grandes productions qui ont illustré ce domaine. Suivent trois chapitres « utilitaires », à l'usage de l'étudiant ou du chercheur. Quelques conseils pour la recherche, la rédaction et la présentation d'un mémoire, précèdent un tour d'horizon des principales sources historiques. Enfin, est proposée une sélection d'instruments de travail, livres et revues, qu'il est utile de connaître. Ce livre peut aider les archivistes et figurera en bonne place parmi les « usuels » de nos centres d'archives. F. M.

Père Adrien LAUNAY

Histoire des Missions de l'Inde

LES INDES SAVANTES, 128, rue du Bac, 75007 Paris, 5 vol., 1 000 F.

Un article récent de notre Bulletin traitait des archives des Missions Etrangères de Paris. Voici qu'une maison d'édition, « Les Indes savantes » se consacre à la publication d'ouvrages sur l'Asie, et notamment de réimpressions. C'est ainsi que l'Histoire des Missions de l'Inde du Père Adrien Launay, en cinq volumes, dont un volume de gravures, cartes et index, vient de voir le jour. Nous nous trouvons ici devant la réimpression d'une importante publication de textes d'archives, la diffusion initiale ayant conservé semble-t-il, un caractère confidentiel. L'auteur, archiviste des Missions Etrangères de Paris, avait ainsi publié des lettres et rapports originaux des missionnaires de la Mission malabare, de 1777 à 1898, « chronique minutieuse et vivante des Missions du Sud de l'Inde, cette œuvre, moderne à bien des égards, est aussi une peinture scrupuleuse de l'Inde multiple des religions et des castes et une invitation à la réflexion sur le choc des civilisations et la confrontation, parfois douloureuse pour les missionnaires, entre leur foi et les certitudes que l'hindouisme affiche, à travers les siècles, face aux rapports exogènes ».

D'autres publications du même auteur font aussi l'objet de réimpressions :

- *Histoire de la Mission du Tonkin,* (1658-1717), 300 F ;
- *Histoire de la Mission de Cochinchine* (1658-1823), 3 vol., 900 F ;
- *Histoire de la Mission du Siam* (1662-1811), 3 vol., 900 F.

Le catalogue de la maison d'édition comporte en outre dix titres de livres à paraître sur l'Asie aux époques moderne et contemporaine. H. L.

Viviane DUVIGNAC

Guy Homery, fondateur de la Congrégation de la Divine Providence de Créhen, 1781-1861

YANN PRUD'HOMME - TECK IMPRESSIONS, Saint-Brieuc, 1999.

A la fin du XVIIIe siècle, période secouée par de grandes crises, un jeune artisan, Guy Homery, rencontre, à travers sa méditation de la Bible, un « Dieu de grande compassion ». C'est le début d'une existence toute livrée au Christ et aux plus petits de ses frères, qui le mènera à fonder une congrégation religieuse pour le service des pauvres, l'éducation des enfants, et l'aide aux retraites spirituelles.

Cette nouvelle biographie de l'abbé Homery est basée avant tout sur son propre témoignage. On y trouve aussi des documents jusqu'ici peu ou pas connus.

L'expérience de Guy Homery est toujours inspiratrice pour les Filles de la Divine Providence de Créhen. Aujourd'hui, elles continuent de chercher à répondre aux besoins actuels, dans les cultures d'Europe, d'Afrique, d'Amérique latine. Des laïcs aussi sont attirés par l'esprit de Guy Homery. Sa profonde confiance en Dieu répond à des attentes de notre époque.

(Sœurs de la Divine Providence, 11, rue Guy-Homery, 22130 CREHEN). F. M.

Henriette DÉMARET et Marie-Hélène OLIVEREAU

Sœurs de la Charité Notre-Dame d'Evron

SILOÉ, Laval, 2000, 493 p.

Issue d'un terroir du Bas-Maine, au service de ce terroir et d'une Eglise diocésaine, animée de la spiritualité du XVIIe siècle, mais ne disposant que de moyens fort modestes, une petite société de filles charitables a su résister à l'usure du temps. Parcourir son histoire permet de découvrir comment l'intuition de départ l'a dynamisée et aussi de constater l'adaptation constante dont elle a su faire preuve. Les épreuves n'ont pas manqué : la Révolution française, les lois de laïcisation, mais elles ont été tremplin pour un nouveau départ au XIXe siècle, et au XXe siècle, un nouveau jaillissement pour une extension missionnaire vers l'Angleterre et le Canada. Aujourd'hui, malgré la rareté des vocations, les Sœurs d'Evron se veulent confiantes, fidèles à leur mission d'évangélisation *au service de la dignité de la personne humaine et de sa promotion, avec un amour préférentiel pour les pauvres.* F. M.

Sœur Madeleine DALLE

Un siècle d'histoire religieuse (1863-1963) vu à travers les Annales religieuses et littéraires du diocèse d'Orléans

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS, t. XV, (n° 121), 1998.

Voulues par Mgr Dupanloup, ces *Annales* sont l'organe officiel du diocèse d'Orléans. Le titre, conservé jusqu'en 1966, est devenu *La Vie diocésaine d'Orléans*. L'archiviste du diocèse a relevé dans cette communication les grands thèmes qui ont jalonné le premier siècle de la revue. On note avec intérêt : le premier concile du Vatican, l'engagement politique de Mgr Dupanloup, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la canonisation de Jeanne d'Arc, thèmes qui débordent largement l'histoire du diocèse d'Orléans. C'est la grande histoire vue et vécue dans un contexte local. F. M.

Nouveaux mouvements et nouvelles communautés

VIIIe UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'HISTOIRE RELIGIEUSE, ARRAS, JUILLET 1999.

Actes réunis par Gérard CHOLVY, Centre Régional d'histoire des Mentalités, Université Paul Valéry, Route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5.

Le surgissement des communautés nouvelles et des nouveaux mouvements a pris de l'ampleur depuis le milieu des années 1970 en Occident. Un panorama en a été présenté sous diverses facettes lors de cette Université d'été, sans que le sujet ait été épuisé. La publication des actes permet de mieux comprendre ce foisonnement, parfois un peu marginal, mais qui exprime bien la vitalité chrétienne à l'aube du 3e millénaire.

MÉMOIRE SPIRITAINE

Du mont Kilimandjaro au fleuve Congo

CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT, 30 rue Lhomond, 75005 Paris, n° 11, Premier semestre 2000.

Nous recevons toujours avec grand plaisir cette revue qui présente des études historiques et des chroniques contemporaines, indispensables pour élargir notre vision du monde et de l'Eglise. Une publication qui mérite d'être soutenue.

LES EDITIONS PRIVAT

BP 828 - 31080 Toulouse cedex 6

annoncent la parution dans une nouvelle collection : **HOMMES ET COMMUNAUTÉS** d'une

Histoire religieuse de la France

en 6 volumes : 13,5 x 21 cm, 280 pages environ, broché, 95 F le volume.

Les tomes 1 à 3, parus en septembre 2000, ont pour auteurs : Gérard CHOLVY, Yves-Marie HILAIRE, Danielle DELMAIRE, Rémi FABRE et Jacques PREVOTAT. Au cœur de l'actualité politique et sociale, le phénomène religieux gagne à être saisi dans l'épaisseur du temps. Refusant de limiter leur étude au cadre de l'Eglise catholique, ces auteurs proposent une histoire comparée des confessions et mouvements spirituels en France.

N'ayant pas reçu ces ouvrages, nous nous contentons de les signaler faisant confiance à la compétence des auteurs, amicalement connus.

PIERRE TEQUI, ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 75006 Paris

nous fait parvenir :

- Bertrand DE MARGERIE, ***L'homme être de relations chez saint Thomas,*** 1999, 284 pages.
- Hervé PASQUA, ***Blaise Pascal penseur de la grâce,*** 2000, 222 pages.
- Bienheureux Raymond DE CAPOUE, ***Vie de sainte Catherine de Sienne,*** 2000, 446 pages.
- Ivan GOBRY, ***Rancé ou l'esprit de la pénitence,*** 2000, 339 pages.
- CONSEIL PONTIFICAL POUR LA FAMILLE, ***Paternité de Dieu et paternité dans la famille,*** Congrès des 3-5 juin 1999, 218 pages.
- Danier SAPHY, ***L'Eglise est sainte, sens du péché et repentance,*** 2000, 164 pages.

Ces ouvrages sont consultables au C.N.A.E.F. (Centre National des Archives de l'Eglise de France), 35, rue du Général-Leclerc, 92130 Issy-les-Moulineaux, tél. 01 55 95 96 80, fax 01 55 95 96 86.

Dès réception de ce numéro, pensez à régler votre COTISATION ou votre ABONNEMENT pour 2001

150 F : la cotisation-abonnement **pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.**

A partir de 200 F : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année **pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.**

Échéance annuelle : janvier.

À régler à :

Association des Archivistes de l'Église de France, C.C.P. 32 228.84 A La Source.

Pour l'étranger, règlement par virement international ***(nous consulter auparavant).***

Le bulletin répond à votre attente ? Aidez-nous à trouver des abonnements de soutien.

ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE
Bulletin de l'A.A.E.F.
(Association des Archivistes de l'Église de France)
106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07
CCP 32 228-84 A - La Source

Directeur de la publication : Félicien MACHELART

Rédaction :
Pierre BIZEAU, Geneviève COURIAUD,
Madeleine Saint-Jean LEBLANC
Jean-Pierre RIBAUT, Chantal de SEYSSEL
Jeanne-Hélène SINEAU

Impression INDICA
27, rue des Gros-Grès, 92700 Colombes

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE, association loi 1901, a été fondée en 1973 à l'instigation de Mgr Charles Molette, avec le concours du Secrétariat de l'Épiscopat et du Comité permanent des religieux et religieuses, actuellement Conférences des Supérieur(e)s Majeur(e)s.

Elle a vocation à regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et des autres organismes d'Église, comme les Instituts catholiques, les sanctuaires et tout mouvement ou service. Les structures de l'Église productrices d'archives peuvent être estimées à un millier.

Le but de l'Association est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique en France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Elle se fixe donc un deuxième objectif qui est de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre ses membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds envisagés.

L'Association publie un bulletin de liaison bi-annuel ; elle assure un rôle de formation permanente par l'organisation de stages, de sessions ou de congrès.

Pour renseignements, adhésion, abonnements, échange, s'adresser au **Secrétariat de l'Association des Archivistes de l'Église de France :**

106, rue du Bac
75341 PARIS CEDEX 07
Fax : 01 45 49 69 88